

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	22
Date de la convocation	22/09/2022
Date d'affichage de la convocation	22/09/2022

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET, M. François POHU

POUVOIRS : M. Hervé JAMBARD en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine SENNAVOINE en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-François JOBIT, Madame Nicole BOES en faveur de Mme Nicole GAYOUX

ABSENTS : M. Jean COITEUX

M. Jean-Michel ARDOUIN est désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AMICALE RUFFEC PASZTO

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le BP 2022 de la Commune,
Sur proposition du Bureau Municipal,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de soutenir les actions du tissu associatif sur son territoire,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Attribue à l'association Amicale RUFFEC PASZTO une subvention exceptionnelle de 1500 € pour l'année 2022.

ARTICLE 2 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 de la Commune, au compte 6574.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

29 SEP. 2022

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER